

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018 – 20 heures**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Souillac, sur convocation des élus et affichage en date du vingt et un mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents : Messieurs SANFOURCHE – VERGNE – ARPAILLANGE – MAGNE - LAUVIE – ESHAIBI LASFARGUES – BONNEVAL – DESHAYES – COURNET – MACHEMY – DARNIS. Mesdames JALLAIS – VILLALONGUE – BAYLE - PEARCE – FABRE RENAUT – CAZALS – FOURNIER – BRUNO – MILLORY – COUTENS - DELMAS – ALLARD.

Absents mais représentés : Mme AUBRUN (pouvoir à M. SANFOURCHE) - Mme KOWALIK (pouvoir à M. VERGNE).

Absent excusé : M.CAMPOT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 24

Absents représentés : 2 Membre excusé : 1

Secrétaires : Mesdames BRUNO et DELMAS sont élues secrétaires à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence afin de rendre hommage au Colonel Arnaud Beltrame pour son acte héroïque vendredi dernier ainsi qu'aux trois autres victimes du terrorisme.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018
unanimité**

N° 29 - DISPOSITIF DE DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION DES « BOURGS CENTRES OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent, de ce fait, des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et, plus globalement, à l'équilibre de notre région. Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement ; elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des équipements culturels, de loisirs, sportifs, etc. Pour conforter leur développement économique, elles doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services.

Dans ce cadre, la Région a décidé d'accompagner ces communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation via un dispositif appelé « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

La signature d'un contrat « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est précédés de trois étapes successives :

- L'acte de pré-candidature en constitue la première ;
- La deuxième étape vise à identifier le contenu des réflexions devant être engagées à l'occasion de l'élaboration du projet de développement et de valorisation (cahier des charges, méthode de travail, gouvernance adaptée, etc.) ; cette étape fera l'objet d'échanges préalables avec les services de la Région ;
- La troisième étape constitue la phase proprement dite d'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction du contrat « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

La commune de Souillac est éligible à ce dispositif.

La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), partie prenante dans l'élaboration du projet de développement et de valorisation du Bourg Centre au titre de son socle de compétences, apportera son appui durant les trois étapes et sera co-signataire du futur contrat « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Afin d'engager la commune de Souillac dans ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès des services de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un dossier de pré-candidature.

M. Machemy précise que les quelques lignes écrites dans le journal municipal allaient dans le sens que vous avez développé. Il faut que l'ensemble des souillagais s'empare de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Maire à engager la commune dans le dispositif « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ;

-autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de pré-candidature de la commune auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dispositif.

N° 30 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire indique avoir signé une convention de servitude au profit d'ENEDIS, ancienne dénommée ERDF, portant sur la parcelle sise rivière des Cuisines et cadastrée section AB numéro 703 le 22 juin 2016, et ceci dans le cadre de la délégation de signature de compétence générale accordée par le conseil municipal.

L'office notarial en charge des formalités de publication de ladite convention a saisi la commune du fait que la délégation de signature de compétence générale n'est pas suffisante et qu'il faut, pour cette affaire, une autorisation spéciale de l'assemblée délibérante autorisant le Maire à signer la convention de servitude.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation spéciale de signature pour la convention de servitude au profit d'ENEDIS portant sur la parcelle visée ci-dessus.

Mme Allard demande de quelle servitude il s'agit ?

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une servitude passage électrique sur une parcelle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude au profit d'ENEDIS portant sur la parcelle sise rivière des Cuisines et cadastrée section AB numéro 703.

N° 31 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC, LA REGION ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU CLOITRE DE L'ABBAYE

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération n°110/2016 du 8 décembre 2016 le conseil municipal a sollicité, au titre de la sauvegarde des monuments historiques, une subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil départemental, pour les travaux de réfection de la toiture du cloître de l'abbaye actuellement en cours de réalisation.

Il s'agissait de permettre aux services des administrations concernées d'inscrire cette demande dans leur budget prévisionnel. De fait, à la date de la délibération n°110/2016, la commune ne disposait que d'une estimation approximative du coût total de l'opération (10 000,00€ HT pour la maîtrise d'œuvre et 150 000,00€ HT pour les travaux).

Le dossier de demande de subvention transmis et validé par les financeurs au mois d'avril 2017 est établi sur la base de montants précis après contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre et l'estimation produite par la maîtrise d'œuvre pour les travaux, à savoir :

-maîtrise d'œuvre : 7 950,00€ HT

-travaux : 120 759,00€ HT

Soit un total subventionnable de 128 709,00€ HT.

Afin de permettre le versement desdites subventions, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en cohérence les montants affichés dans le dossier de demande adressé aux financeurs et ceux produits dans la délibération autorisant la demande de subvention.

Monsieur le Maire présente en conséquence le plan de financement suivant pour les travaux de réfection de la toiture du cloître de l'abbaye :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opération	128 709,00 €	Subvention DRAC (ETAT) -25%	32 177,25€
		Subvention Département - 15 %	19 306,35€
		Subvention Région - 20%	25 741,80€
		Autofinancement Commune - 40%	51 483,60€
TOTAL	128 709,00 €	TOTAL	128 709,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-approuve le plan de financement exposé ci-dessus pour les travaux de réfection de la toiture du cloître de l'abbaye ;

-sollicite les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DRAC Occitanie), du Conseil Départemental du Lot, de la Région Occitanie.

N° 32 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité 2017 de la bibliothèque municipale.

Lecture est faite de ce rapport au titre de l'année 2017 qui détaille :

- les chiffres 2017 et la fréquentation de la bibliothèque
- les statistiques liées à l'activité
- le bilan des animations tous publics
- le bilan des animations à destination des scolaires
- le bilan de l'action « premières pages »

Monsieur le Maire souligne également les nombreuses actions et animations engagées par l'association « Lire, Voir, écouter » qui sont un excellent moteur à la vie de la bibliothèque.

Mme Allard formule un « bravo » à la personne qui a fait ce rapport qui est détaillé et très clair.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité 2017 de la bibliothèque municipale, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

N° 33 - DELEGATION DU MAIRE

Compte rendu des délégations du Maire.

VU la délibération du 4 Avril 2008 donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal pour accepter des dons et legs pour la Commune, et pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme selon dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

VU l'arrêté municipal n°2017-17 décidant l'acquisition d'un bien par voie de préemption

VU l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations visées à l'alinéa précédent ;

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises suivantes :

- la perception d'un don de 3 000 € par l'association des « Amis de l'orgue » pour la restauration de l'orgue de l'abbatiale Ste Marie :
- la préemption de bâtiments et d'un terrain cadastrés AM n° 144, 405 et 407 d'une contenance totale de 2 914 m2 sis avenue de Toulouse et route du Port appartenant à la SA SOFILO – EDF pour une valeur de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des décisions prises.

N° 34 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 concernant :

- la commune ;
- le service d'assainissement ;
- le service de l'eau ;
- le lotissement le Hameau de l'Arbre Rond.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion 2017 concernant la commune, les services assainissement et eau, le lotissement de l'Arbre Rond ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

-adopte les comptes de gestion 2017 concernant la commune, les services assainissement et eau, le lotissement le Hameau de l'Arbre Rond.

N° 35 - TAUX D'IMPOSITION 2018

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose les taux d'imposition pour 2018, sans changement par rapport à 2017.

Rappel des taux 2017 :

- Taxe d'Habitation 10,93 %
- Taxe Foncière Bâti 24,32 %
- Taxe Foncière non Bâti 171,78 %

Proposition taux 2018 :

- Taxe d'Habitation 10,93 %
- Taxe Foncière Bâti 24,32 %
- Taxe Foncière non Bâti 171,78 %

M. Machemy précise qu'il était absent lors de la commission de finances mais il y a quelques mois, il avait été évoqué la possibilité de faire un geste qui aurait montré la volonté de la commune de Souillac de baisser les taux fonciers, permettant ainsi de ne pas décourager les personnes qui voudraient venir habiter notre commune. Il s'agit d'un geste incitatif avec un signe positif sur l'avenir de la population. Il aurait été intéressant que la commission des finances fasse une étude pour connaître l'incidence sur l'ensemble des recettes et son impact sur le budget bien sûr.

M. le Maire complète que cette étude a été faite et communique la conséquence sur le budget avec des simulations avec des taux inférieurs et la discussion a été engagée. Actuellement une démarche est en cours sur la réflexion d'une commune nouvelle. Pour les communes qui voudraient nous rejoindre, nous disposons d'une simulation avec un lissage sur 12 ans dont l'incidence n'est pas conséquente pour la commune. Une réunion avec les communes avoisinantes est envisagée. Toutefois, et particulièrement cette année il convenait de ne pas modifier le taux de la taxe d'habitation en raison de sa suppression annoncée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 23 OUI et trois abstentions (M. Machemy, Mme Delmas, M. Darnis), décide les taux d'imposition au titre de l'année 2018 suivants :

- **Taxe d'Habitation 10,93 %**
- **Taxe Foncière Bâti 24,32 %**
- **Taxe Foncière non Bâti 171,78 %**

N° 36 - PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018 ET VOTE DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT, EAU ET LOTISSEMENT

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

Population :

L'INSEE a calculé et communiqué la nouvelle population légale au 1^{er} janvier 2018 : 3 762 habitants, c'est une très légère baisse par rapport à 2017 (- 14 habitants). Depuis 2014, la commune aurait perdu 450 habitants.

Transferts de compétence à l'intercommunalité :

Nouvelle prise de compétence par Cauvaldor (Communauté de Communes Causses Vallée de la Dordogne) : création d'un CIAS au 1^{er} janvier 2018.

Dotations de l'Etat :

Une légère baisse de la dotation globale de fonctionnement est attendue, en raison d'un écrêtement annoncé. Les calculs des dotations s'effectuent à partir de notre chiffre de population qui baisse chaque année.

2 – PRIORITES DU BUDGET

Les investissements proposés sur l'exercice budgétaire 2018 correspondent à des projets considérés prioritaires comme :

- la continuité de l'accessibilité à l'école élémentaire (2^{ème} tranche), imposée par les contraintes inhérentes au traitement des surfaces amiantées,
- du matériel pour répondre à l'engagement zéro phytosanitaire (2^{ème} tranche), et renouvellement d'un véhicule ancien,
- de l'équipement numérique aux écoles,
- l'accessibilité et la restructuration des vestiaires du stade.

Pour programmer ces investissements et les financer, l'inscription d'un emprunt a été portée permettant d'obtenir l'équilibre budgétaire.

La commission des finances propose de ne réaliser l'emprunt sur l'exercice budgétaire 2018 que selon les phases de réalisation des opérations d'investissements en privilégiant au préalable l'utilisation de la ligne de trésorerie.

3 - NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Recettes réelles de fonctionnement	4 504 452,22 €
- dépenses de fonctionnement hors dette	4 040 973,32 €
= Epargne de Gestion	463 478,90 €
- intérêts de la dette	156 401,74 €
= Epargne brute (autofinancement)	307 077,16 €
- Remboursement capital dette	488 595,01 €
= Epargne nette	- 181 517,85 €

Pour 2018, il est attendu une nouvelle perte de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est estimée à 16 000 € et dégradera notre situation financière. La perte 2017 de DGF a été de 75 304 € par rapport à 2016, ce qui explique en partie une épargne nette négative.

4 - NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Il s'agit de l'encours de la dette en fin d'exercice sur les recettes réelles de fonctionnement (4 585 075 €).

Il ne doit pas être supérieur à 1,8.

Encours de la dette : 4 313 474 € / recettes réelles de fonctionnement : 4 504 452,22 € = **0,96**.

5 - CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

C'est l'encours de la dette (ou capital restant dû) sur l'autofinancement (ou résultat de l'exercice). Ce résultat donne le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette.

Jusqu'à 8 années, c'est correct.

De 8 à 12 années, c'est à surveiller.

Au-delà de 12 années, des mesures sont à prendre.

Capital restant dû : 4 313 474 € / résultat de l'exercice : 307 077 € = **14,05**.

Rappel : Ce ratio aurait été de 11,34 si la DGF 2017 avait été équivalente à celle de 2016.

6 - NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal permet de déterminer les marges sur la fiscalité et savoir notamment si la commune a encore des possibilités pour augmenter ses taxes.

Ce taux ne soit pas être supérieur à 1.

C'est le produit de nos trois taxes communales (TH, TF, TFNB) sur le produit des trois taxes nationales, soit **0,79**.

Monsieur le Maire précise que ce ratio est différent de celui de l'effort fiscal. Ce dernier doit être supérieur à 1 pour ne pas subir des pénalités de l'Etat au niveau de la DGF, de la DETR et du FPIC. Notre effort fiscal est actuellement à 1,195 pour la commune.

Monsieur le Maire souligne qu'il aurait été malvenu et très mal pris que la première ville de Cauvaldor, Souillac, baisse ses taux, alors que la communauté de communes incite les communes ayant un effort fiscal inférieur à 1, à augmenter leurs taux. En effet, Cauvaldor risque de ne plus être éligible au FPIC provoquant un manque à gagner d'environ 210 000 €. C'est donc un élément déterminant qui a été pris en compte pour ne pas baisser nos taux.

7 - LA RIGIDITE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des frais de personnel additionnés des intérêts des emprunts sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ce taux ne doit pas supérieur à 1,8.

Frais de personnel 2 094 834 € + intérêts des emprunts 156 401 € / dépenses réelles de fonctionnement 4 040 973 € = **0,56**.

8- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, la collectivité comptait 57 salariés.

-Au titre du budget principal de la commune : 51 titulaires et 2 non titulaires dont 46 temps plein et 7 temps non complet.

-Au titre du budget de l'assainissement : 2 titulaires à temps complet.

-Au titre du budget de l'eau : 2 titulaires à temps complet.

En 2017, les charges de personnel se sont élevées à :

- Pour la commune à 2 094 834 €, *soit 54 % des dépenses de fonctionnement, précise Monsieur le Maire.*
- Pour le service assainissement à 84 920 €
- Pour le service de l'eau à 86 365 €

Monsieur le Maire précise que trois agents sont sortis du dispositif contrat aidé, un à l'école maternelle et deux aux services techniques.

9 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 2 février dernier, le budget qui est proposé, intègre les résultats de l'exercice 2017 et les programmes prioritaires engagés et proposés sur l'année 2018.

Vu l'avis de la commission des finances en dates des 7 février 2018 et 13 mars 2018,

Monsieur le Maire propose ci-après une présentation du budget principal et des budgets annexes pour les deux sections par nature et par chapitre :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2018

DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
011	Charges caractère général	1 289 000,00	13	Atténuation de charges	40 200,00
012	Charges de personnel	2 127 800,00	70	Produits des services	288 100,00
14	Atténuation de produits	10 000,00	73	Impôts et taxes	2 969 598,00
65	Charges gestion courante	249 500,00	74	Dotations participations	490 000,00
66	Charges financières	148 500,00	75	Autres produits gestion	285 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	76	Produits financiers	100,00
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	2 400,00
023	Virement à l'investissement	32 947,00	042	Opérations d'ordre transfert	51 000,00
042	Opérations d'ordre transfert				
68	Dotations provisions	264 151,00			
	Total dépenses	4 126 398,00		Total recettes	4 126 398,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2018

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	108 556,05	021	Virement du fonctionnement	32 947,00
16	Emprunts et dettes	496 128,00	001	Excédent investissement	
204	subventions d'équipemt versées	40 000,00	102	Dotations fonds div.	145 000,00
2051	Site internet	3 500,00	1068	excédent fonctionnement	307 077,16
21 et			13	subventions investissement	621 939,00
23	Immobilisations	1 341 475,98	1342	Amendes de police	10 000,00
165	remb caution	1 500,00	16	emprunts et dettes	460 545,87
040	Opérations d'ordre transfert	51 000,00	165	Caution reçue	500,00
041	opérations		040	Opérations d'ordre transfert	264 151,00
20	dépenses imprévues		24	produits de cessions	200 000,00
	Total dépenses	2 042 160,03		Total recettes	2 042 160,03

Les opérations d'investissement 2018

		RESTES A REALISER 2017	BUDGET 2018
126	Achat matériels	36 356,04	67 231,00
172	Réserves foncières	88 908,64	16 000,00
210	Ecole élémentaire	173 904,46	105 200,00
253	Ecole maternelle	10 222,86	6 732,00
281	Stades, plaine des jeux	23 760,00	417 500,00
308	Abbaye	119 017,80	
318	Cimetière	3 290,00	12 000,00
322	Cinéma		3 000,00
346	Salle des Dames	8 058,81	1 680,00
354	Maison des associations - bâtiment EDF		20 000,00
355	Eclairage public	14 069,37	16 053,00
360	Palais des congrès		10 000,00
367	Salle St Martin		20 000,00
375	Gendarmerie		1 210,00
378	Abbatiale Ste Marie		23 200,00
383	Parking Chanteranne		30 000,00
384	E verts - Serre hangar aire de lavage		9 000,00
385	Bibliothèque		250,00
393	Mairie		10 864,00
398	Parc Delmas		38 000,00
405	Berges de la Dordogne	11 988,00	
414	Ecole de musique	1 980,00	42 000,00
	TOTAL OPERATIONS	491 555,98	849 920,00

M. Machemy relève un projet d'emprunt d'un montant de 460 000 € alors que la Chambre Régionale des Comptes recommandait ne pas emprunter sur le prochain exercice.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un emprunt prévisionnel permettant d'obtenir l'équilibre budgétaire et à condition d'amener à terme les investissements prévus.

Mme Allard fait remarquer que le détail pour le cinéma est peu élevé.

M. le Maire précise qu'il correspond à une conformité électrique.

Mme Allard demande si l'éclairage public prévu sera d'un type led.

M. Maire répond que la prévision budgétaire correspond à un complément d'éclairage existant, rue des 2 pigeonniers.

Mme Allard demande concernant le montant prévu pour la salle st martin, s'il s'agit d'acoustique ?

M. le Maire répond qu'il s'agit bien d'acoustique pour une étude de maîtrise d'œuvre.

Mme Allard demande si le montant prévu correspond à des travaux pour l'école de musique, car il semblerait que cette dernière ne souhaite pas aller dans ces locaux.

M. le Maire est surpris de ce dernier point qui, d'après lui, ne va pas dans le sens de la présidente de cette association. Lorsque le budget sera voté, les consultations seront lancées.

9-1 La section de fonctionnement 2018 s'équilibre à **4 126 398 €** contre 4 479 934 € en 2017.

a) les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont ajustées aux dépenses réalisées en 2017 et minorées pour tenir compte des transferts de compétence à Cauvaldor (CCAS).

Les charges de personnel tiennent compte des avancements de carrière et de la revalorisation des carrières fixée par décret au 1^{er} janvier 2017.

Les charges de gestion courante prennent en compte un solde de la participation aux charges de l'aéroport Brive-Souillac. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, la participation à l'aéroport est prise en charge par Cauvaldor.

Le CCAS passant CIAS cette année auprès de CAUVALDOR, aucun montant n'est inscrit au 657362. Les festivités de fin d'année auprès de nos aînés sont donc transférées à l'article fêtes et cérémonies à hauteur de 10 000 €.

Le poste subventions communales s'élève à 100 000 € inférieur au montant 2017 qui était de 111 000 €. Une baisse de 10% est appliquée à la quasi-totalité des associations.

Les charges financières tiennent compte de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le virement à la section d'investissement (différence entre recettes et dépenses prévisionnelles au 023) est inférieur à celui de 2017 avec une répercussion sur l'emprunt prévisionnel (466 233,87 €).

b) les recettes de fonctionnement

L'autofinancement 2017 s'élève à **307 077,16 €**. Ce résultat est la moitié de celui de 2016. Cela peut s'expliquer par une baisse conséquente de la DGF et une augmentation de 3,6 % des dépenses de fonctionnement. La DGF 2018 devrait être inférieure compte tenu que son calcul tient également compte des derniers chiffres de notre population communiqués par l'INSEE qui cette année est encore en baisse.

Concernant les contributions directes, les bases d'imposition prévisionnelles communiquées par l'Etat sont sensiblement les mêmes que pour 2017.

Les taux d'imposition de la commune (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) resteront inchangés par rapport à 2017.

M. le Maire précise qu'il n'a pas connaissance à ce jour des dotations de l'Etat.

9-2 La section d'investissement 2018 s'équilibre à **2 042 160,03 €** contre 2 954 821,34 en 2017, soit 900 000 € d'investissement en moins.

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent en dépenses à hauteur de **491 555,98 €** et en recettes à hauteur de **313 199,00 €**. Cet équilibre s'obtient en raison de soldes de subventions restant à recevoir.

Le déficit reporté s'élève à **108 556,05 €** et le remboursement du capital des emprunts est de **489 000,00 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'explique par les travaux en cours d'achèvement dont les marchés ont été signés en 2017 (notamment les travaux d'accessibilité de l'école primaire, les travaux de réfection de la toiture de l'abbaye, ...).

a) **Dépenses prévisionnelles nouvelles** : les conformités électriques sur divers bâtiments communaux (pour répondre aux mises aux normes et à la commission de sécurité incendie pour éviter des fermetures), le solde des travaux d'accessibilité de l'école élémentaire, les travaux de réfection des vestiaires du stade, l'agrandissement du colombarium, l'achat du bâtiment EDF, l'étude acoustique de la salle St Martin, l'aménagement du parking de Chanteranne, l'aménagement du parc Delmas, les travaux d'insonorisation de l'école de musique...

b) **Recettes prévisionnelles nouvelles** : DETR et subventions de l'Etat sur les monuments historiques, et opérations diverses, un FCTVA estimé à 117 000 €, du fait du remboursement de la TVA sur les travaux d'aménagement du parking de la gare, des sanitaires de l'école maternelle et, des cessions à hauteur de 200 000 € sont prévues dont 100 000 € concernant l'ancienne blanchisserie.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un emprunt prévisionnel à hauteur de 460 545,87 € qui se réalisera selon les engagements des opérations.

Au 1^{er} janvier 2018, l'emprunt 2016 de 400 000 € pour la piscine a été transféré à Cauvaldor.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
011	Charges caractère général	129 800,00	13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	104 600,00	70	Produits des services	393 000,00
65	Charges gestion courante	2 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	31 000,00	74	Dotations participations	11 827,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	75	Autres produits gestion	1 800,00
14	atténuation de produits	46 000,00	76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	600,00
23	Virement à l'investissement	33 370,00	42	Opérations d'ordre transfert	100 500,00
42	Opérations d'ordre transfert	157 957,00	002	excédent reporté	
Total dépenses		507 727,00	Total recettes		507 727,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	84 373,95	021	Virement du fonctionnement	33 370,00
16	Emprunts et dettes	81 500,00	001	Excédent investissement	
20	Immobilisations incorporelles		10222	Dotations fonds div.	63 000,00
23	Immobilisations	226 417,43	1068	excédent fonctionnement	236 131,16
020	dépenses imprévues		13	subventions investissement	2 333,22
40	Opérations d'ordre transfert	100 500,00	16	emprunts et dettes	
41	opérations		40	Opérations d'ordre transfert	157 957,00
			41	opérations patrimoniales	
Total dépenses		492 791,38	Total recettes		492 791,38

La section d'exploitation s'équilibre à **507 727,00 €** contre 876 095,31 € l'an passé.

En dépenses, l'ensemble des charges ont été ajustées par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Le virement à la section d'investissement s'élève à un montant de **33 370 €** contre **202 195,31 €** en 2017.

En recettes, augmentation de la redevance de la part communale passant de 1,43 € à **1,459 le m3**, ainsi que l'abonnement annuel qui passe de 25,46 € à **26,00 €**.

La section d'investissement qui s'équilibre à **492 791,38 €** contre **826 894,06 €** en 2017.

En dépenses, un déficit reporté de **84 373,95 €** et **81 500 €** de remboursement de dettes.

Le montant prévisionnel des travaux de **226 417,43 €** pour des restes à réaliser de travaux d'extension de réseau d'assainissement à hauteur de **120 237,89 €** comprenant un changement de système pour la télé-relève des postes de relevage (opération 36) ainsi que du matériel pour la station d'épuration à hauteur de **21 700 €** (opération 31) et du matériel d'équipement **6 700 €** (un laser avec mire + trépied et palan pour l'opération 38.

Pour les recettes, pas d'excédent reporté en 2018 mais un montant conséquent au FCTVA dû aux remboursements de la TVA des travaux d'assainissement en 2017.

BUDGET EAU 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
011	Charges caract.général.	71 700,00	13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	95 700,00	70	Produits des services	304 500,00
65	Charges gestion courante	1 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	8 150,00	74	Dotations participations	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	75	Autres produits gestion	
14	atténuation de produits	68 000,00	76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	600,00
23	Virement à l'investissement	24 660,00	42	Opérations d'ordre transfert	3 900,00
42	Opérations d'ordre transfert	40 790,00	002	excédent reporté	
	Total dépenses	312 000,00		Total recettes	312 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	50 610,89	021	Virement du fonctionnement	24 660,00
16	Emprunts et dettes	44 000,00	001	Excédent invest.reporté	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds div.	
23	Immobilisations	547 236,55	1068	excédent fonct.capitalisé	49 910,16
20	dépenses imprévues		13	subventions investissement	142 400,00
40	Opérations d'ordre transfert	3 900,00	16	emprunts et dettes	387 987,28
41	opérations	0,00	40	opérations d'ordre de transfert	40 790,00
			41	opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses	645 747,44		Total recettes	645 747,44

La section d'exploitation s'équilibre à **312 000 €** contre **301 500 €** l'an passé.

En dépenses, l'ensemble des charges a été ajusté par rapport aux dépenses réalisées en 2017 avec cette année un virement à la section d'investissement d'un montant de **24 660 €**.

En recettes, cette année une augmentation de l'abonnement ainsi que de la redevance de la part communale passant de 0,705 € le m3 d'eau à **0,726 € HT** et l'abonnement annuel qui passe 34,20 € à **35,22 € HT**.

La section d'investissement qui s'équilibre à **645 747,44 €** contre **646 570,88 €** l'an passé.

En dépenses, un déficit reporté de **50 610,89 €**.

Des immobilisations à hauteur de **547 236,55 €** avec :

Opération 330 : AEP installations techniques matériels à hauteur de **600,00 €**

Opération 490 : protection des captages à hauteur de **78 354,50 €**

Opération 500 : extension réseaux à hauteur de **262 162,05 €**

Opération 501 : fontaine Bezet à hauteur de **206 120,00 €**

En recettes, un emprunt prévisionnel de **387 987,28 €** et deux subventions d'Adour Garonne, l'une à hauteur de 7 200 € pour la protection des captages et l'autre à hauteur de 135 200 € pour les travaux de traitement de la source Bezet, soit une subvention de 80% des travaux.

BUDGET LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ARBRE ROND 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	Montant	art.	Libellés	Montant
002	Déficit reporté				
011	Charges à caractère général		13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	415 178,69
65	Charges gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits gestion	
68	Dotations provisions		76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à l'investissement	415 178,69	042	Variations des encours	415 178,69
042	Opérations d'ordre transfert	415 178,69	043	Transfert de charges financières	
608	Intégration frais annexes		002	Excédent reporté	
	Total dépenses	830 357,38		Total recettes	830 357,38
SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2018					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	415 178,69	021	Virement du fonctionnement	415 178,69
16	Emprunts et dettes		001	Excédent investissement .reporté	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds div.	
23	Immobilisations		1068	excédent fonctionnement.capitalisé	
040	travaux en cours	415 178,69	13	subventions investissement	
041	opérations		16	emprunts et dettes	
020	dépenses imprévues		040	Terrains aménagés	415 178,69
			041	opérations patrimoniales	
	Total dépenses	830 357,38		Total recettes	830 357,38

Ce projet de budget s'élève en fonctionnement et en investissement à hauteur de 830 357,38 €.

Ces écritures correspondent à des écritures de stock. Une vente a été réalisée à ce jour (lot n°6 pour un montant de 25 900 €) et figurera au compte administratif 2018.

M. Machemy intervient et annonce qu'avec son équipe ils voteront le budget mais qu'ils resteront vigilants sur toute réalisation d'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve par chapitre et par opération le budget principal 2018 de la Commune ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2018 pour le service de l'assainissement ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2018 pour le service de l'eau ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2018 pour le lotissement du « Hameau de l'Arbre Rond ».

Les informations

-Maître Maubrey a fait part à Monsieur le Maire du décès de Mme Allibert Michelle qui a fait un testament en faveur de la commune concernant sa maison d'habitation meublée sise avenue du Général de Gaulle à Souillac à destination des sans-abris.

-sollicite des conseillers municipaux qui seraient disponibles pour assurer quelques permanences au musée de l'automate en avril et mai quelques après-midis.

-annonce le salon des Métiers d'Art qui aura lieu à Souillac, du 6 au 8 avril prochains. Il invite les conseillers municipaux à consulter le programme et à assister à la conférence qui aura lieu dans cette salle, le samedi 7 avril à partir de 18 heures 30 sur la création au fil de l'œuvre : les liens entre artistes et artisans. Concernant cette manifestation, M. Machemy fait part d'une publicité dans le journal national « le point » et Mme Jallais dans la revue « art et décoration ».

-relate des courriers de la SNCF annonçant des circulations de trains interrompues durant cinq week-ends pour travaux sur LES LIGNES INTERCIT2S Paris –Limoges - Toulouse du 31 mars au 2 avril, du 10 mai au 13 mai, du 19 mai au 21 mai, du 10 novembre au 11 novembre et du 17 novembre au 18 novembre 2018.

-fait part concernant la révision du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat) d'une réunion publique de concertation le mercredi 11 avril à 18 heures, salle du Bellay pour présentation et échange autour du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D). Une exposition itinérante relative au PLUI H aura lieu du 9 avril au 15 avril dans le hall d'accueil de la mairie.

M. Machemy demande de faire un point sur l'accueil des migrants à Souillac..

Mme Jallais fait part que les premières familles étaient attendus à partir du 26 mar. Sous une quinzaine de jours une famille sénégalaise est annoncée, il s'agit d'un couple avec deux enfants en bas âge, elle sera logée place de l'Abbé Pons dans un logement de Lot Habitat. Elle rappelle que c'est l'association qui gère ces personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018

N° 29 : Dispositif de développement et de valorisation des « Bourgs Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

N° 30 : Convention de servitude ENEDIS

N° 31 : Demande de subvention auprès de la DRAC, la Région et le Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la toiture du cloître de l'Abbaye

N° 32 : Présentation du rapport d'activités de la bibliothèque municipale

N° 33 : Délégation du Maire

N° 34 : Approbation des comptes de gestion 2017

N° 35 : Taux d'imposition 2018

N° 36 : Présentation des informations financières essentielles pour l'exercice budgétaire 2018 et vote des budgets Communes, assainissement, eau et lotissement

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

NOMS - PRENOMS	SIGNATURES DES PRESENTS	POUVOIRS
SANFOURCHE Jean-Michel		
AUBRUN Jeanine		
VERGNE Christian		
KOWALIK Fabienne		
ARPAILLANGE Jean		
VILLALONGUE-COUDERT Carine		
LAUVIE Benoît		
JALLAIS Marie-Claude		
MAGNE Jean-Pierre		
PEARCE Heidi		
LASFARGUES Pierre		
FABRE-RENAUT Florence		
ESHAIBI Laaroussi		
CAZALS Nadine		
BONNEVAL Serge		
FOURNIER Gaëlle		
BRUNO Martine		
MILLORY Simone		
DESHAYES Claude		
BAYLE Chantal		
COURNET Jean-Paul		
COUTENS Martine		
CAMPOT Erick		
MACHEMY Pierre		
DELMAS Christine		
DARNIS Claude		
ALLARD Patricia		

